

Inscription au Marché de la 6^e Fête de la Tête de Moine – Bellelay

Du vendredi 5 au dimanche 7 mai 2023



1. Adresse (sera communiquée sous cette forme)

Entreprise/nom : _____ Adresse : _____

NPA /localité : _____ Canton : _____

Téléphone : _____ Téléfax : _____

E-Mail : _____ Internet : _____

2. Votre inscription pour un chalet

La vente est autorisée exclusivement dans les chalets (pas de stands individuels ni de stands mobiles)

Chalet: longueur : 300 cm; largeur: 200 cm; hauteur: 201 / 262 cm

Prix : Producteur avec un label d'une marque régionale : CHF 150.— + 7.7% TVA / sans label : CHF 250. — + 7.7% TVA

Nous souhaitons un chalet standard

Nous souhaitons un chalet sans la face avant (ne peut pas être fermé)

Nous offrirons à la vente les produits suivants:

Notre proposition d'offre de restauration à max. CHF 5.- est la suivante :

3. Indications extérieures apposées sur la face avant du chalet :

L'inscription ne devrait pas dépasser 25 caractères.

Reprendre la même indication que lors de la dernière édition

Nouvelle indication : _____

4. Assurance responsabilité civile de l'entreprise

_____ N° de la police : _____

5. Je souhaite avoir accès à une lave-vaisselle Oui Non

6. J'apporte des appareils électriques Oui Non

Si oui, genre _____ Watt _____

J'apporte ma propre vitrine frigorifique (raccordement électrique 230 V) (Nous vous conseillons de choisir un chalet sans face avant)

Attention : l'usage de chauffage électrique dans les chalets est strictement interdit.

Informations sur le marché du fromage et des produits régionaux: voir au dos

Particularités:

L'inscription au marché de la Fête de la Tête de Moine se fait auprès de la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI). Après votre inscription vous recevrez les informations nécessaires directement depuis la FRI. En cas de questions sur le marché vous pouvez directement vous adresser à Magali Ackermann (tél.: 032 545 56 10, e-mail: magali.ackermann@frij.ch). Vous trouverez des informations complémentaires sur la Fête de la Tête de Moine sur le site internet: www.tetedemoine.ch.

Lieu, date: _____ Signature: _____

En apposant leur signature, les participants déclarent accepter les conditions (cf. verso) et s'inscrivent au marché de la Fête de la Tête de Moine du vendredi 5 au dimanche 7 mai 2023. L'inscription est uniquement valable dès que le paiement est parvenu à l'organisateur.

Règlement : 6^e Fête de la Tête de Moine 2023 – Bellelay

Délaï d'inscription

Au plus tard jusqu'au lundi 8 janvier 2023, au moyen du bulletin d'inscription, à : Fondation Rurale Interjurassienne, Magali Ackermann, CP 65, 2852 Courtételle, magali.ackermann@frij.ch.

Date

Le marché se tiendra le vendredi, le samedi et le dimanche 5, 6 et 7 mai 2023 aux alentours de la Maison de la Tête de Moine à Bellelay.

Emplacement

Une carte détaillée de la manifestation et de votre emplacement vous parviendra avec votre confirmation de réservation et la facture.

Inscription

L'organisateur se donne le droit d'attribuer les chalets selon l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Participants admis

- Fromageries et commerces de fromage
- Producteurs de produits régionaux au bénéfice des labels JU, JB, NE
- Producteurs de produits régionaux
- Partenaires de la manifestation

Emplacement du stand

L'organisateur attribue les places après avoir reçu les inscriptions. L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions.

Parking

Un parking sera aménagé spécialement pour les exposants à proximité du marché.

Local de rangement

Le stock de marchandise doit être stocké dans les véhicules des producteurs qui se trouveront dans un parking à proximité du marché.

Ouverture du marché

Vendredi de 17h00 à 20h30

Samedi, de 10h00 à 18h00

Dimanche, de 10h00 à 17h00

Les heures d'ouvertures et de fermetures doivent impérativement être respectées.

Vente de produits

Vente exclusivement dans les chalets. Stands individuels et stands mobiles interdits !

Restauration

Chaque stand peut proposer une unique petite offre de restauration sur le pouce à max. CHF 5.- durant tout le week-end. Celle-ci doit pouvoir se manger sur le pouce, en principe sans ustensile dans un esprit de portion de dégustation dans le but de ne pas faire concurrence à la restauration principale. L'offre doit être indiquée dans le bulletin d'inscription et l'organisateur se réserve le droit de prendre contact avec le producteur si l'offre n'est pas adaptée.

Commerce de denrées alimentaires

Les dispositions cantonales et les prescriptions du droit sur les denrées alimentaires s'appliquent.

Permis pour la dégustation publique de boissons alcoolisées

La demande d'autorisation sera faite pour l'ensemble du marché et est comprise dans le prix d'inscription.

Vaisselle

L'utilisation de vaisselle en plastique est interdite. Une zone de lavage avec point d'eau est mise à disposition ainsi qu'un lave-vaisselle. De plus, un système de location de vaisselle réutilisable vous est proposé. Celle-ci est à la charge des exposants. La vaisselle réutilisable commandée pourra être retirée sur demande durant le week-end de la manifestation.

Installation

Vendredi 5 mai 2023, de 9h à 16h.

Veuillez noter que votre chalet doit être installé et desservi chaque jour 15 minutes avant l'horaire officiel.

Indications techniques concernant les chalets

Chalet: longueur : 300 cm; largeur: 200 cm; hauteur: 201 / 262 cm

Est compris dans le prix : Raccordement électrique 230 V

Raccordement 230 V (veuillez apporter une rallonge électrique et multiprise afin de pouvoir vous raccorder à la borne électrique)

Éclairage : Les chalets sont loués sans éclairage. L'éclairage doit être installé par le tenancier si souhaité.

Décoration : la décoration de l'intérieur du chalet est l'affaire des participants.

Les chalets sont loués sans mobilier intérieur (les participants doivent apporter leurs propres tables et tablaris intérieurs).

Prix des chalets

Pour les producteurs au bénéfice du label de la marque régionale de leur canton : CHF 150.—, 7.7 % TVA excl.

Pour les producteurs qui ne sont pas au bénéfice du label de la marque régionale de leur canton : CHF 250.—, 7.7 % TVA excl.

Ce tarif est valable pour les 3 jours, location de la cabane incluse.

Indications extérieures apposées sur la face avant du chalet

L'organisateur met à disposition de chaque tenancier un panneau avec son nom (pour ces besoins veuillez compléter le point 2 sur la feuille d'inscription du marché). Ces panneaux sont tous identiques, il est interdit d'y mettre des autocollants de les recouvrir partiellement ou complètement). Ces panneaux appartiennent à l'organisateur.

Déchets

A réunir dans des sacs à poubelle, ceux-ci doivent être déposés dans les containers appropriés par le tenancier lui-même.

Transport et logistique

Les frais sont à la charge des participants qui en assument aussi la responsabilité.

Responsabilité et sécurité

L'exploitant du chalet est responsable des dommages aux personnes et aux choses découlant de l'exploitation du chalet.

L'exploitant est responsable d'apporter un cadenas pour sécuriser son chalet ainsi qu'un extincteur en cas de danger d'incendie.

En cas de location d'un chalet avec face ouverte, l'exploitant est responsable d'apporter une bâche de protection pour couvrir son chalet durant la nuit. Un service minimum de sécurité est prévu les nuits de vendredi et samedi, les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou dommage.

Caractère obligatoire

En s'inscrivant par écrit, les participants déclarent accepter les directives et les dispositions arrêtées par l'organisateur.